

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur- Fraternité – Justice

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SOCIETE ISKAN



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES INTERNES POUR LE RECRUTEMENT

DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS (CPMP)

Février 2023

La Société Nationale ISKAN envisage, en l'application de l'article 2.1.1 de l'arrêté 0811/PM du 17 août 2022 fixant les conditions et les modalités de sélection et nomination des présidents et des membres des Commissions de Passation des marchés Publics, recruter des hauts cadres en qualité de membres de sa Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP).

La procédure de sélection se fera sur la base des critères de probité, d'intégrité morale, de qualification et d'expérience. Elle est ouverte au personnel propre de la société ISKAN et ses contractuels, de nationalité mauritanienne, âgés de moins de 59 ans au 01 Janvier 2023.

Conformément à la réglementation en vigueur, les membres sont chargé, sous la présidence du PR-CPMP, pour le compte de l'Autorité Contractante, de la conduite de l'ensemble de la procédure de passation des marchés publics au dessus du seuil déterminé par Arrêté du Premier Ministre n°0810/PM du 17 août 2022 fixant les seuils relatifs aux Marchés Publics.

Les candidats sont parmi le personnels de la Société ISKAN ou ses contractuels ayant chacun dans son domaine, les qualifications et l'expérience jugées nécessaires pour assumer la fonction de membre de la CPMP.

Ils doivent avoir une expérience en marchés publics et répondre, au moins, à l'un des profils suivants :

- Spécialiste en passation des marchés publics ;
- Juriste, administrateur civil ou inspecteur principal du trésor (administrateur des régies financières dans l'ancien statut) ;
- Économiste ;
- Ingénieur ;
- Tout autre profil dont la compétence serait jugée équivalente.

Les conditions de qualification et d'expérience pour concourir sont notamment les suivants :

Tâches	Profil		
	Diplôme	Autres	Expérience professionnelle
Membre de la CPMP de la Société nationale ISKAN	Un diplôme universitaire niveau minimum (BAC + 4 ans) en : Administration, Economie, Gestion, Finances, Droit, Ingénierie ou tout autre domaine jugé pertinent.	Maîtrise de l'arabe et/ou du français ; Bonne connaissance de l'outil informatique	Générale : Avoir une expérience minimale de (10) ans. Spécifique : 1-Avoir au moins 3 ans dans le domaine des marchés publics et/ou des procédures d'achats applicables en vertu des textes réglementaires des marchés publics pour le spécialiste en passation des marchés publics ; 2-Avoir une expérience minimale dans le domaine des marchés publics et/ou des procédures d'achats applicables en vertu des textes réglementaires des marchés publics pour les autres membres.

Les personnes ayant exercé deux mandats ou plus en tant que PRMP et ou SP/CPMP, conformément aux textes d'application de la loi n°2021-24 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044, portant Code des marchés publics ne sont pas éligibles aux postes de membres de CPMP. A compétence équivalente, les candidatures féminines seront préférées.

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

1. une lettre de motivation manuscrite (en arabe ou en français) adressée au Président de la Commission de sélection de la Société ISKAN, avec mention du contact ;
2. un CV détaillé et certifié sur l'honneur ne dépassant pas 3 pages ;
3. des copies certifiées des diplômes ;
4. les documents ou attestations justifiant l'expérience du candidat
5. un extrait du Registre National d'Immatriculation ;
6. deux (2) photos d'identité récentes et en couleur.

Il est rappelé aux candidats que (i) la présentation d'un dossier incomplet ou comportant une fausse déclaration entraîne son rejet systématique, (ii) toute expérience non attestée ne sera pas prise en considération et (iii) il ne sera pas demandé de documents aux candidats après la clôture du délai de dépôt des dossiers de candidatures.

Le dossier de candidature doit être déposé sous pli fermé avec la mention unique « Candidature à un poste de membre de la CPMP » au plus tard le 01/03/2023 à 12 heures TU au secrétariat de la Commission de sélection au niveau de la Direction Générale de la Société ISKAN ou par courrier directement au Secrétariat centrale de la société nationale ISKAN ou à la Boîte postale N°28-Nouakchott, avant la date limite de dépôt des candidatures, le cachet de la poste faisant foi.

La procédure de sélection se déroulera comme suit :

Phase de la procédure	Critères et notes
Examen de la recevabilité, de la conformité et vérification des diplômes et des attestations	Liste des pièces demandées et conformité aux diplômes et à l'âge requis.
Evaluation de la qualification et de l'expérience du candidat	70 points
Entretien avec les candidats retenus sur dossier	30 points

Le processus de sélection sera supervisé par une commission désignée à cet effet par le Ministre ou son mandataire. La commission ne convoquera que les candidats éligibles à l'entretien oral.

Les candidats retenus à l'issue du processus de sélection doivent fournir les originaux des diplômes.

NKTT, le 14 Février 2023

